

2010

Sous la direction de
MARCELIN JOANIS – LUC GODBOUT

Le Québec économique

Vers un plan de **croissance**
pour le Québec



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

<http://lequebececonomique.cirano.qc.ca>



**Presses de
l'Université Laval**

Chapitre 12

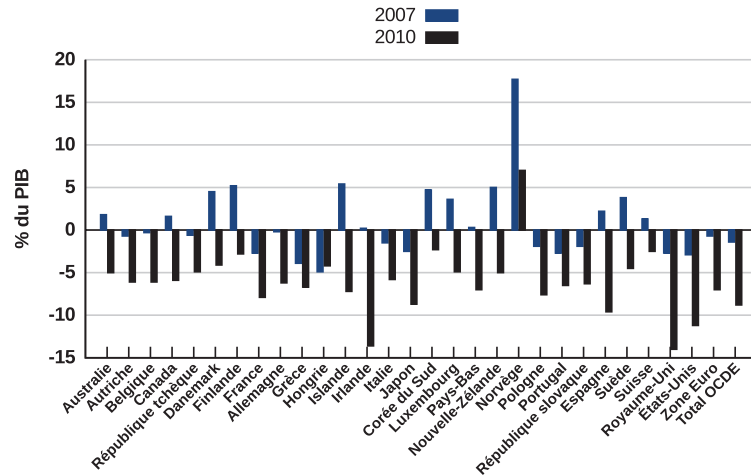
INSTITUTIONS, CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DÉPENSES PUBLIQUES

Martial Foucault

Professeur adjoint à l'Université de Montréal et chercheur au CIRANO

En 2010, au lendemain d'une crise économique et financière sans précédent depuis 1929, les États des économies développées ont fait des interventions massives dans leur économie sous forme d'accroissement des dépenses publiques, de création de monnaie ou encore de nationalisation partielle d'établissements bancaires ou industriels. Au total, selon une évaluation réalisée par l'OCDE, seule la Norvège présentait un excédent budgétaire en 2010 (graphique 12-1). Les autres pays membres de l'OCDE ont eu massivement recours à la dépense publique dans des proportions plus ou moins fortes (2,3 % de déficit pour la Corée du Sud, 14 % pour le Royaume-Uni).

Niveau de déficit budgétaire des pays de l'OCDE



Graphique g/2010-12-1

Source : OCDE, Economic Outlook 85 database.

Ce retour de l'État dans l'économie porte à se poser un certain nombre de questions importantes autour de l'impact des dépenses publiques sur la croissance économique, des raisons justifiant une telle intervention, du contexte institutionnel dans lequel les États seraient plus enclins à dépenser ou encore des institutions politiques et budgétaires favorisant une telle intervention. Le débat sur l'impact des dépenses gouvernementales sur la croissance économique n'est pas récent et est à l'origine d'une abondante littérature. Toutefois, il n'existe pas de consensus absolu sur les bénéfices escomptés d'une hausse des dépenses publiques dès lors que la nature des dépenses, leur financement ou encore le niveau de développement du pays sont pris en considération. Plus récemment, certains auteurs ont enrichi leur questionnement en s'intéressant aux dimensions institutionnelles de tels choix de politique publique. Par exemple, la nature des systèmes électoraux influence significativement le volume des dépenses publiques conférant au système proportionnel une prime à la dépense publique comparativement aux systèmes majoritaires. Des auteurs ont également exploré

l'influence des règles budgétaires sur la capacité des États à dépenser. Enfin, dans le domaine des travaux sur la théorie de la croissance endogène, la nature des dépenses (éducation, R-D) peut agir comme un marqueur décisif sur le sentier de la croissance.

Ce chapitre propose de faire le point sur les principales avancées théoriques sur le triptyque *croissance – institutions – dépenses publiques* en discutant les résultats empiriques majeurs des différentes théories testées. Enfin, nous mettrons en perspective ces principaux résultats au regard de la discussion engagée en 2010 au Québec sur la proposition d'un budget visant le retour à l'équilibre d'ici 2014.

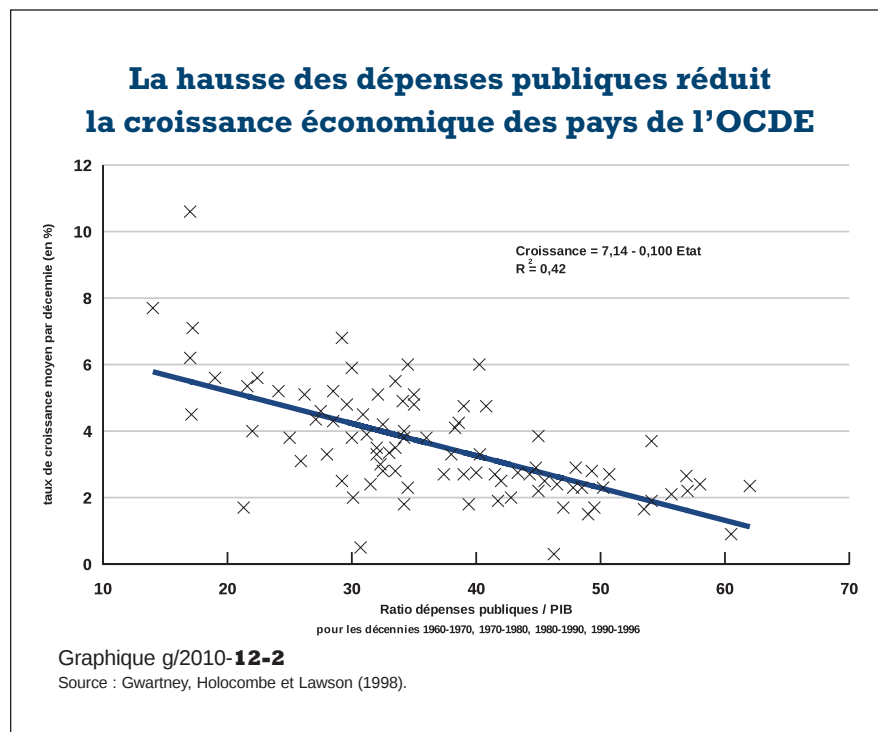
Croissance économique et dépenses publiques

La relation entre croissance économique et dépenses publiques est certainement l'un des thèmes sur lesquels économistes et spécialistes des finances publiques ont consacré le plus de temps et de travaux ces 30 dernières années (21 500 articles ont été publiés à ce sujet, selon la base Econlit). La justification originale de cette relation repose en grande partie sur deux approches diamétralement opposées. La première, plus connue sous le nom de loi de Wagner (du nom du chef de file de l'école historique allemande du début du xx^e siècle), stipule qu'au fur et à mesure qu'une société se développe, les individus-consommateurs expriment des besoins grandissants (en éducation, en santé, en culture,...), impliquant une intervention de l'État comme fournisseur de tels biens publics. Une précision s'impose immédiatement : par biens publics, on désigne généralement des biens fournis par la puissance publique. Or, ce sont des biens ou services qu'il serait possible de fournir de manière privée. Nous devrions désigner ces biens publics « impurs », comme par exemple la santé, l'éducation ou encore les transports. Les dépenses publiques sont davantage considérées comme un résultat ou un facteur endogène que comme une cause de la croissance des richesses nationales. La deuxième approche d'inspiration keynésienne avance que la dépense publique agit sur la croissance économique par un effet multiplicateur consistant à financer la demande effective des consommateurs par une injection de dépenses publiques. Ici, les dépenses publiques sont donc appréhendées comme un facteur exogène

caractérisé par la nature d'une politique économique à la discrétion des gouvernements. Entre les deux approches, il existe une différence méthodologique fondamentale : dans un cas, la croissance justifie l'augmentation des dépenses publiques pour satisfaire une demande nouvelle ; dans le deuxième cas, la hausse des dépenses publiques explique la hausse du revenu national. Si le sens de la causalité est opposé, les validations empiriques n'ont pas permis de clore le débat, étant donné que plusieurs problèmes de nature économétrique sont apparus¹.

La relation entre la taille de l'État et la croissance économique est donc à la fois simple et difficile à observer. L'enjeu consiste ici à s'entendre sur ce que l'on entend par croissance de la taille de l'État : s'agit-il de la taille de l'État mesurée d'après l'ensemble des dépenses publiques, seulement selon les dépenses de l'État central, seulement selon les dépenses primaires (sans tenir compte de la dette accumulée), ou encore d'après la part des dépenses publiques en pourcentage du PIB ?

Il existe une importante littérature empirique sur la relation entre la taille de l'État et la croissance. Ram (1986) et Aschauer² (1989) mettent en évidence un effet positif des dépenses publiques sur la croissance. Kormendi et Meguire (1985), Easterly et Rebelo (1993) et Agell, Lindh et Ohlsson (1997) trouvent, en revanche, qu'il n'existe aucune relation entre ces deux grandeurs. Agell, Lindh et Ohlsson critiquent très durement les techniques économétriques des premières études. Fölster et Henrekson (1999, 2001), sur la base de méthodes renouvelées, concluent à nouveau que, pour les pays de l'OCDE, une forte pression fiscale et un poids élevé de l'État dans l'économie ont des effets négatifs sur la croissance. Ils rejoignent les résultats de Landau (1983), de Grier et Tullock (1989), de Scully (1989), de Grosman (1990), de Gwartney, Holcombe et Lawson (1998), de Barro (2000) et de Tabellini (2005). Le graphique 12-2 illustre ce résultat par un fait stylisé sans variable de contrôle. Il montre une relation statistique négative et significative entre la taille de l'État mesurée par le ratio dépenses publiques sur PIB et le taux de croissance moyen pour chaque décennie de 1960 à 1996 pour les 23 pays de l'OCDE³. Cette relation conduit à penser qu'une hausse de 10 points des dépenses gouvernementales dans le PIB réduit le taux de croissance annuel de 1 point.



Les études d'Alesina et Rodrik (1994) et de Persson et Tabellini (1994) corroborent indirectement cette affirmation. Elles soutiennent que la fiscalité et l'ensemble des interventions de l'État jouant sur les inégalités de revenus sont susceptibles d'avoir un effet sur la croissance, effet d'autant plus élevé que les inégalités initiales de revenu sont grandes. Les politiques de redistribution introduisent des distorsions qui nuisent à la croissance. Une relation négative entre inégalité de revenu et croissance économique est prédite et observée. Persson et Tabellini trouvent que la relation négative entre inégalités de revenu et croissance économique n'existe que pour les démocraties⁴. Ce résultat est plausible, les groupes d'intérêt constitués d'individus pauvres étant sans doute plus influents en démocratie que dans les régimes autoritaires. Ce débat renvoie aux études sur la relation qui unit démocratie et croissance.

Alors que le modèle canonique de la croissance néo-classique, celui de Solow (1956), évacuait la question des sources de la croissance à long terme pour se concentrer sur le mécanisme d'accumulation du capital et la convergence vers l'état stationnaire, les nouvelles théories ont cherché à réintégrer une analyse explicite des déterminants de long terme de l'augmentation de la productivité. Cette démarche a conduit à élargir la gamme des facteurs de production traditionnellement pris en compte dans les formalisations, quitte à aller chercher l'inspiration auprès de certains auteurs dont les contributions étaient plus ou moins tombées dans l'oubli : effet d'apprentissage, capital humain, infrastructures publiques, etc. Elle a aussi conduit à s'interroger sur les conditions « techniques » d'obtention d'une croissance véritablement endogène : les rendements constants sur les facteurs de production accumulables. Cette recherche a conduit à s'interroger sur les effets externes positifs liés à l'investissement dans tel ou tel facteur de production et sur le rôle de la connaissance dans la croissance de la productivité. Par extension, les modèles de croissance endogène ont été amenés à prendre explicitement en compte l'innovation et, par voie de conséquence, la concurrence imparfaite. La plupart des modèles de croissance endogène intègrent donc des externalités positives ou négatives, ou les deux, liées à l'accumulation des connaissances et à l'innovation ainsi que des imperfections liées au pouvoir de marché procuré par la protection des innovations, avec pour résultat prévisible que l'équilibre décentralisé est sous-optimal. Ceci a donc ouvert la possibilité de faire des interventions publiques correctrices en vue de modifier le taux de croissance.

Enfin, la nature des dépenses publiques fait aujourd'hui l'objet de plusieurs travaux afin de comprendre si la composition des dépenses publiques peut contribuer à alimenter la croissance économique. L'argument principal consiste à distinguer, selon la typologie de Barro et Sala-i-Martin (1995), les dépenses publiques productives (défense, éducation, santé, transports et communications) des dépenses improductives (sécurité sociale, loisirs, services économiques). À partir d'un panel de 22 pays de l'OCDE pour la période 1970-1995, Kneller, Bleaney et Gemmell (1999) parviennent à vérifier empiriquement que les dépenses productives sont les seules susceptibles d'influencer positivement la croissance économique. Si l'on tient compte maintenant de la nature des dépenses publiques, à la fois en termes de volume et de volatilité, Afonso et Furceri (2010) montrent très clairement que les dépenses de contributions sociales et les dépenses de fonctionnement ont un effet négatif sur la croissance pour les pays européens. À l'inverse,

les dépenses d'investissement exercent par leur volume un effet positif sur la croissance, mais plus leur niveau est volatil, moins le niveau de croissance est élevé. Au total, ils estiment qu'une augmentation de 1 point de pourcentage des dépenses publiques en termes de PIB diminuerait la croissance de 0,13 point de pourcentage. La relation négative entre dépenses d'investissement et croissance peut paraître surprenante au regard de la prescription du modèle de croissance endogène. Toutefois, dans une étude plus ancienne, Devarajan, Swaroop et Zou (1996) avaient déjà remarqué un tel lien, en particulier pour les pays en développement. Au fond, il est possible d'interpréter ce résultat par l'existence d'effets de seuil impliquant qu'au-delà d'un certain moment, investir des fonds publics dans les infrastructures est contre-productif si cela se fait au détriment de dépenses de fonctionnement (par exemple, on peut penser à une école sans instituteurs ou à un hôpital sans infirmières). Dans le cas des pays développés, c'est plutôt une tendance inverse que l'on observe, à savoir une part importante des dépenses de fonctionnement qui se révèlent improductives pour la croissance. Une avenue de recherche consisterait maintenant à valider de tels résultats en intégrant au calcul la nature du financement de ces dépenses.

En exposant ces résultats, nous n'avons pas abordé l'influence d'autres dimensions sur le fonctionnement réel de l'État. Par exemple, les travaux sur l'inefficacité bureaucratique, la théorie de la recherche de rente ou la théorie de l'inertie institutionnelle sont autant de facteurs contribuant à déterminer une relation plutôt négative entre la taille de l'État et la croissance du PIB. Cela ne veut pas dire, cependant, que l'intervention publique a un effet toujours négatif sur la croissance économique. Si l'État investit dans l'éducation ou les infrastructures, par exemple, il est probable qu'il soutienne la croissance. Cela conduit à proposer une relation non linéaire entre taille de l'État et croissance. C'est la fameuse hypothèse d'une relation en U inversé.

Institutions et croissance

Un consensus assez fort existe parmi les économistes sur l'importance du capital humain, de l'innovation et du capital physique pour assurer un niveau de croissance positif. Nous savons donc que l'intervention de l'État dans l'économie, pour assurer une dépense efficace en termes de croissance, doit être orientée en priorité dans des domaines ou des secteurs par-

ticuliers. Toutefois, l'histoire nous offre un terrain d'analyse très riche pour observer des trajectoires de croissance très différentes d'un pays à l'autre, voire d'un continent à l'autre. Comment expliquer que la Corée du Sud s'est transformée économiquement à une vitesse incomparable à celle du pays voisin, la Corée du Nord ? Comment expliquer que la Chine, géant économique entre le xiv^e et le xvi^e siècle, ait connu un ralentissement aussi spectaculaire pendant près de 500 ans avant de redevenir une puissance économique à part entière ?

À l'ensemble de ces questions, plusieurs économistes ont apporté des réponses convaincantes en mettant en avant le rôle des institutions économiques et politiques. En effet, si la croissance se nourrit de capital humain, physique ou technologique, encore faut-il s'assurer que les sociétés soient en mesure de fournir de tels inputs. Cela fait longtemps que les économistes sont conscients du rôle prépondérant que jouent les institutions dans le développement économique des nations. Toutefois, on ne dispose que de peu d'information sur l'ampleur des changements induits par les institutions, et sur l'importance relative de chaque institution ou de chaque combinaison d'institutions. La littérature sur la croissance a commencé à prendre en compte l'importance des institutions avec les travaux de Knack et Keefer (1995) et de Hall et Jones (1999), mais surtout avec ceux d'Acemoglu, Johnson et Robinson (2001).

Pour y voir plus clair, commençons par définir le terme « institutions » tel qu'il est admis dans la littérature. Douglass North (1990), prix Nobel d'économie en 1993 et spécialiste des institutions, définit les institutions comme « les règles du jeu dans une société, ou plus formellement, les contraintes élaborées par l'homme pour façonner les interactions humaines ». Trois dimensions importantes ressortent de cette définition extensive : premièrement, l'homme est au cœur de la construction de telles institutions, ce qui signifie que d'autres facteurs tels que la géographie, qui sont en dehors du contrôle humain, sont écartés ; deuxièmement, les règles du jeu apparaissent comme des contraintes appliquées au comportement humain ; troisièmement, le principal impact des institutions sera capté par des incitations à l'action humaine. Acemoglu, Johnson et Robinson (2005) définissent quant à eux, dans le même ordre d'idées que North, de « bonnes » institutions selon trois critères. Les institutions doivent permettre la protection des droits de propriété, limiter le pouvoir des élites et de ceux qui ont le pouvoir quelle que soit leur nature et promouvoir l'égalité des chances entre les individus.

Au regard de ce triptyque, et en lien avec la croissance économique, les institutions sont donc susceptibles d'influencer la performance économique d'un pays selon, par exemple, la nature des règles de décision publique (démocratie ou autocratie), la nature des systèmes électoraux (système majoritaire ou système proportionnel) ou encore la nature de la règle de droit (système de droit civil ou de droit commun⁵).

La contribution historico-institutionnelle

La contribution la plus importante à cette récente littérature est celle d'Acemoglu, Johnson et Robinson, (2001), qui apporte une preuve empirique à l'influence des institutions sur le développement et la croissance économique. Le point de départ de leur analyse repose sur un dilemme méthodologique lié au sens de la causalité entre institutions et croissance économique.

En effet, si on analyse le lien entre institutions et croissance directement (en regardant les statistiques par pays), on est confronté à ce qu'on appelle le problème de simultanéité. D'un côté, les institutions influencent la croissance, mais de l'autre, la croissance a un impact sur les institutions, ce qui rend toute estimation directe impossible. Comment s'en sortir ? Les économètres utilisent la méthode dite des variables instrumentales. Les auteurs se sont intéressés aux anciennes colonies et notamment au taux de mortalité des premiers colons par pays. Ils se sont rendus compte que le taux de mortalité (instrument) explique partiellement le type de colonie instauré à l'époque. Pour schématiser, là où le taux de mortalité des colons était élevé, ceux-ci ont plutôt choisi de fonder une colonie « minimaliste » dont le rôle se réduisait à extraire les richesses naturelles. En revanche, lorsque le lieu était moins dangereux, des institutions plus puissantes ont émergé. L'idée est qu'il existe une relation négative entre taux de mortalité des colons et qualité des institutions.

L'étape suivante dans le raisonnement est de constater que les institutions en question ont eu tendance à persister dans le temps, jusqu'à avoir une influence sur la qualité des institutions à la fin du xx^e siècle. Comment combiner tout ça pour évaluer l'impact de la qualité des institutions sur l'économie d'un pays ? Si on fait l'hypothèse que le taux de mortalité des colons de l'époque n'a pas d'influence directe sur le revenu par habitant d'aujourd'hui,

on peut effectuer cette estimation en évaluant l'impact du taux de mortalité sur la qualité des institutions, et en utilisant ce lien pour déterminer l'impact des institutions sur le revenu par habitant. L'idée est que si le taux de mortalité, au XIX^e siècle, n'a pas d'impact direct sur le revenu par habitant, alors le lien entre taux de mortalité et revenu par habitant ne peut venir que de l'impact indirect qui passe par la qualité des institutions. Pour mesurer la qualité des institutions, les auteurs utilisent une mesure nommée « indice de protection contre l'expropriation ». Les estimations faites donnent des résultats surprenants. Pour reprendre l'exemple dans le corps de l'article d'Acemoglu, Johnson et Robinson (2001), si la qualité des institutions au Nigeria était égale à la qualité des institutions au Chili, le revenu par habitant de ce pays serait sept fois plus élevé aujourd'hui.

Bien évidemment, ces estimations sont à prendre avec des pincettes, mais il semblerait que les institutions aient un impact extrêmement important sur le développement économique. Les mêmes auteurs ont réitéré l'expérience un an plus tard en utilisant l'argument suivant : les Européens se sont installés principalement là où la densité de population indigène était faible (et ils y ont importé leurs institutions). Lorsque la densité de population était élevée, ils conservaient une partie des institutions existantes. Cette autre méthode d'estimation permet encore une fois de mettre en avant des impacts assez importants des institutions sur la croissance.

Toutefois, ces résultats ont été contestés. Glaeser, La Porta, Lopez-de-Silanes et Shleifer (2004) ont avancé l'idée que les Européens migrants ont plus apporté leur capital humain (stock de connaissances et de savoir-faire) que leurs institutions. Ils renversent l'argument en avançant que ce sont la croissance et le capital humain qui causent les changements institutionnels plutôt que l'inverse.

L'importance d'institutions appropriées

Dans son essai intitulé *Economic Backwardness in Historical Perspective*, Gershenkron (1962) développe l'argument selon lequel des économies relativement attardées pourraient rattraper plus rapidement les pays les plus avancés en se dotant d'institutions « appropriées ». Cependant, ces institutions qui peuvent favoriser la croissance à un stade relativement précoce de développement économique peuvent également la

freiner à un stade plus avancé. Des pays comme le Japon ou la Corée ont ainsi réussi à croître très vite entre 1945 et le début des années 1990 grâce à des arrangements institutionnels qui s'articulaient autour de relations de long terme entre les entreprises et les banques, d'une prédominance des conglomérats et d'interventions de l'État, comme l'aide à l'exportation et les subventions au crédit. Cet ensemble d'arrangements entre en très fort contraste avec le modèle institutionnel américain, lequel s'appuie davantage sur la prédominance du marché et sur le laisser-faire (du moins en théorie).

Des articles empiriques récents ont montré la pertinence de ce point de vue. Par exemple, Aghion, Bloom, Blundell, Griffith et Howitt (2002) montrent que la concurrence sur le marché des produits peut avoir des effets opposés sur les incitations à l'innovation d'une firme déjà établie, selon la distance qu'a cette firme par rapport à la frontière technologique.

Dans le même esprit, Acemoglu, Aghion et Zilibotti (2002) présentent plusieurs exemples d'institutions qui favorisent ou tout du moins n'entravent pas la croissance dans des pays loin de la frontière technologique, mais qui finissent par devenir un obstacle à la croissance lorsque le pays s'en rapproche suffisamment. Un premier exemple est celui de l'ouverture au commerce international. À partir de régressions effectuées sur un panel de 80 pays sur la période 1960-2000, Acemoglu, Aghion et Zilibotti montrent qu'un faible niveau d'ouverture ne semble pas avoir d'effets adverses sur la croissance dans des pays au PIB par personne relativement faible, mais que cela entrave la croissance dans les pays plus proches du niveau de développement américain. Ils procèdent à un exercice similaire en prenant comme variable institutionnelle les coûts d'entrée sur le marché des entreprises, et montrent que des coûts d'entrée élevés sont plus dommageables à la croissance dans un pays proche de la frontière que dans un pays loin de la frontière.

La contribution principale de l'article d'Acemoglu, Aghion et Zilibotti est cependant théorique : il s'agit d'intégrer l'idée d'institutions « appropriées » introduite par Gerschenkron dans le contexte d'un modèle de croissance. Cette nouvelle théorie des fondements institutionnels de la croissance permet de dégager deux idées importantes :

- différents types de politiques structurelles (éducation, politique industrielle, politique de la concurrence, etc.), d'arrangements institutionnels ou de constitutions politiques affectent la croissance de la productivité

différemment selon la distance qui sépare un pays de la frontière technologique ;

- la distance qui sépare un pays de la frontière technologique affecte le type d'organisations (taille, organisation interne et financement des entreprises ; organisation des marchés et du système financier, etc.) observées dans ce pays.

Il existe donc un lien ténu entre les institutions politiques ou économiques et le niveau de croissance des États. Comprendre l'importance des interactions entre marché économique et marché politique est fondamental pour bien cerner le contexte dans lequel des choix de politique économique sont faits. Les institutions politiques, comme les institutions économiques, correspondent à des choix collectifs. La distribution des ressources politiques ou du pouvoir politique dans une société n'est pas exogène et joue donc un rôle central. En effet, les institutions politiques distribuent du pouvoir politique dont les détenteurs peuvent décider d'agir sur l'évolution des institutions politiques afin de conserver ce pouvoir. Parallèlement, la composition économique d'une société peut donner un avantage à certains groupes d'agents sur les autres dans la distribution du pouvoir politique, de telle sorte que les réformes visant à établir une meilleure croissance économique peuvent être affectées par la distribution de ce pouvoir, qui, *in fine*, contribue à façonner les institutions, dans un certain sens. Une illustration de ce mécanisme causal (institutions politiques → pouvoir politique → évolution des institutions politiques → performance économique) peut être donnée avec le boom économique de la Chine. La croissance économique chinoise n'est pas la conséquence d'une transformation culturelle des Chinois ou d'une modification des contraintes géographiques (en particulier pour le commerce international), ou encore de mauvais choix de politique économique, mais plutôt du fait que la distribution du pouvoir politique a modifié l'équilibre politique en donnant plus de pouvoir aux leaders souhaitant mettre en œuvre des réformes économiques.

Dépenses publiques et institutions

La section précédente a donné un aperçu de l'importance des institutions économiques et politiques dans la poursuite d'un sentier de croissance économique. Compte tenu de la relation existante entre le niveau de dépenses publiques et la croissance économique étudiée plus haut, il

convient de s'interroger sur un possible lien entre la nature des institutions et les choix d'intervention de l'État dans l'économie. Autrement dit, comment les institutions politiques affectent-elles le niveau et la nature des dépenses publiques ? Il n'existe pas de réponse unique à cette question, mais plutôt un ensemble de considérations théoriques, parfois validées empiriquement, permettant de mieux comprendre le contexte politique dans lequel certains choix de dépenses sont engagés alors que d'autres pays suivent une conjecture différente. Parmi les institutions politiques susceptibles d'influencer le niveau de dépenses publiques, les systèmes électoraux et les règles budgétaires ont fait l'objet d'analyses approfondies ces dernières années.

Systèmes électoraux

Selon l'Institute for Democracy and Electoral Assistance, on compte aujourd'hui dans le monde 114 pays disposant d'un système électoral de type majoritaire, 75 pays avec un système proportionnel et 22 pays avec un système semi-proportionnel. Chacune de ces règles électorales définit les règles du jeu de la représentation des gouvernants et conditionne les comportements des décideurs publics en matière de choix fiscaux. En partant du problème de ressource commune, principe connu en finances publiques sous le nom de *common-pool problem*, il est possible de conceptualiser le comportement des gouvernements en démocratie en considérant que, si différents partis politiques ont un contrôle partiel sur certaines catégories de dépenses publiques, alors chacun d'eux n'internalise pas pleinement les coûts budgétaires, ou encore que les bénéfices d'une hausse des dépenses publiques sont plus concentrés que ses coûts. Cela revient à dire que les gouvernements de coalition (composés de différents partis politiques) ont tendance à dépenser davantage que les gouvernements majoritaires. L'argument derrière cette hypothèse repose sur le fait qu'un gouvernement majoritaire se comporte comme un décideur unique, alors qu'un gouvernement de coalition fait face à un problème de choix collectif laissant la porte grande ouverte aux demandes de dépenses publiques de chacun des membres de la coalition. Refuser une demande d'un parti politique pour un domaine particulier (santé ou éducation, par exemple) revient à prendre le risque que le parti sorte de la coalition et fasse tomber le gouvernement. Si cela est vrai, il n'en reste pas moins qu'un parti politique majoritaire représentant plusieurs groupes sociaux pourrait agir de la même manière qu'un

gouvernement de coalition composé de petits partis politiques représentant les mêmes groupes dans la société. Les économistes n'ont pas réellement percé le mystère de ces comportements, car ils n'ont pas encore intégré dans leurs modèles l'influence indirecte des institutions politiques, en particulier les systèmes électoraux, sur le niveau de dépenses publiques.

Person, Roland et Tabellini (2007) confirment empiriquement sur un échantillon de 40 démocraties étudiées entre 1960 et 1998 que les gouvernements élus dans un système électoral proportionnel ont tendance à dépenser plus que les gouvernements élus majoritairement. Le raisonnement théorique fondant ce résultat admet que les électeurs sont en mesure de discriminer parmi les partis politiques d'un gouvernement de coalition, alors qu'ils ne peuvent pas accorder leur suffrage à différentes factions d'un parti qui se présente seul aux élections pour gouverner. En conséquence, en présence d'un système électoral proportionnel, il y a création de conflits électoraux et la fragmentation politique est favorisée, ce qui, à son tour, implique des comportements stratégiques de surenchère de dépenses publiques à l'intérieur d'une coalition. Autrement dit, ce n'est pas le type de gouvernement qui est la cause d'une inflation des dépenses publiques, mais plutôt la règle (électorale) qui détermine l'espace politique et les conditions de concurrence électorale, qui, à leur tour, déterminent l'offre politique. L'existence d'une règle institutionnelle de type élection proportionnelle est donc susceptible d'augmenter le nombre de joueurs (partis politiques) en concurrence pour être élus, augmentant *de facto* les risques qu'un gouvernement de coalition soit porté au pouvoir.

Une autre perspective théorique ouverte par Tsebelis (1995) consiste à associer à chaque parti politique membre d'une coalition un droit de veto sur l'orientation des choix de politique économique de la coalition. En combinant cette théorie avec l'approche d'économie politique de Person et Tabellini, trois auteurs (Blais, Kim et Foucault, 2010) ont montré que le contexte dans lequel les partis membres d'une coalition prennent leurs décisions budgétaires est décisif. L'argument principal consiste à reconnaître que l'objectif premier d'une coalition est d'assurer sa stabilité ; donc, le *statu quo* peut vite devenir une stratégie politique et économique (peu de réformes, par exemple). En même temps, la participation de certains partis politiques à une telle coalition peut dépendre d'un accord pré-électoral consistant à favoriser certains groupes dans la société par une intervention soutenue à leur égard (sous forme de

dépenses publiques). Face à ces deux forces centrifuges, Blais, *et al.* démontrent empiriquement que les gouvernements de coalition sont prisonniers de leur tentation de satisfaire leur électorat et de rester dans la coalition, et que leurs choix de dépenses seront en fonction du solde budgétaire. En effet, en situation de déséquilibre fiscal, il est plus simple pour un gouvernement majoritaire de prendre les décisions qui s'imposent pour restaurer les finances publiques. En revanche, la présence de joueurs détenant un droit de veto dans une coalition peut déboucher sur une absence de consensus en vue de réduire les dépenses publiques ; le *statu quo* peut alors persister. À partir d'un échantillon de 33 démocraties parlementaires entre 1972 et 2000, les auteurs trouvent que les gouvernements de coalition ont plus de difficultés non seulement à réduire les dépenses publiques en situation de déséquilibre fiscal, mais aussi à les augmenter en période d'excédent budgétaire en raison de la menace du veto des membres de la coalition. Plus précisément, les auteurs confirment le résultat de Person et Tabelini (2007) et de Bawn et Rosenbluth (2006) admettant que les gouvernements de coalition dépensent plus que les gouvernements majoritaires, mais s'en démarquent en démontrant qu'en dessous d'un certain seuil de déficit public (1,4 % du PIB en moyenne), les gouvernements de coalition dépensent relativement plus, et vice-versa.

L'existence d'une règle institutionnelle portant sur le système électoral a des répercussions sur le niveau de dépenses publiques. Le résultat général indique que les gouvernements majoritaires sont plus enclins à la discipline budgétaire et à renoncer au marchandage politique que les gouvernements de coalition. Toutefois, ce processus politique est fortement encadré par le contexte budgétaire dans lequel le gouvernement agit. Et si un déséquilibre fiscal réduit la probabilité de dépenser plus pour un gouvernement majoritaire, ce dernier aura tendance, toutes choses étant égales par ailleurs, à augmenter son niveau de dépenses publiques plus fortement qu'un gouvernement de coalition en situation de surplus budgétaire. Person, Roland et Tabellini (2000) établissent que la taille de l'État, mesurée selon le niveau de dépenses publiques, est plus faible sous un régime présidentiel que sous un régime parlementaire.

On peut tirer de ces résultats deux enseignements importants. Le premier, de nature théorique, souligne l'importance de traiter des interactions politico-économiques pour saisir l'effet des institutions politiques sur les

performances économiques. Le deuxième concerne l'interdépendance possible avec d'autres institutions encadrant le processus budgétaire, en particulier celui des règles budgétaires.

Règles budgétaires

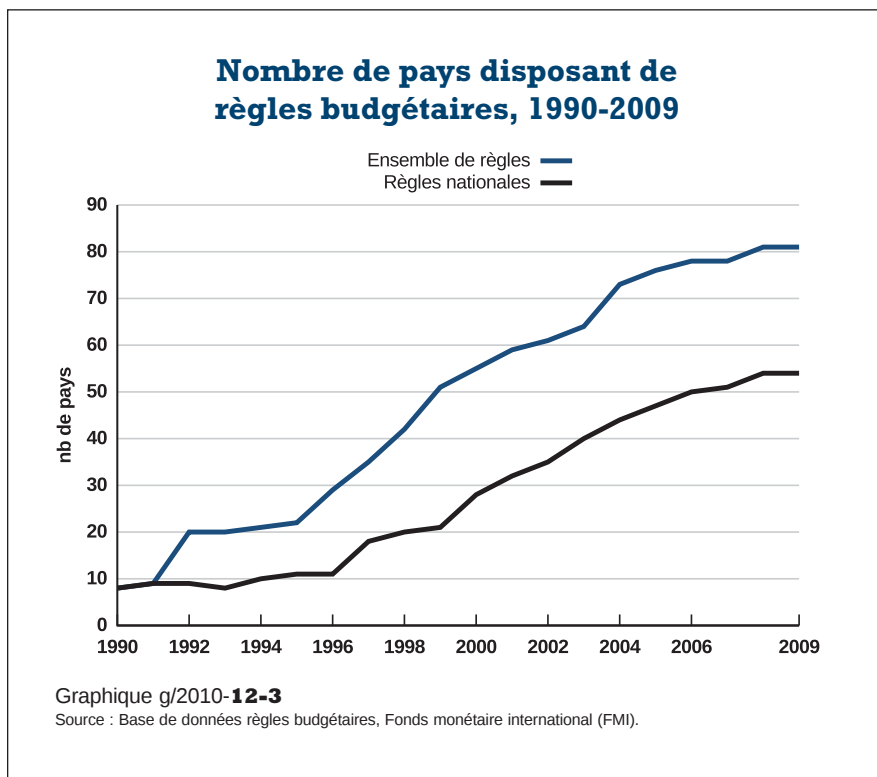
La crise économique récente a fait resurgir un débat abandonné depuis la fin des années 1990 autour de l'importance des règles budgétaires pour encadrer les finances publiques des États. Le montant des plans de relance budgétaire mis en œuvre par les pays en proie à un ralentissement économique et leur impact en termes de finances publiques ont contribué à détériorer gravement le solde budgétaire annuel et le niveau de dette accumulée. Pour contrecarrer les effets à moyen et à long terme d'une hausse des dépenses publiques, plusieurs économistes ont relancé l'idée de définir des règles budgétaires strictes et crédibles. Strictes, car plusieurs règles déjà existantes n'exercent pas un rôle suffisamment incitatif pour éviter tout dérapage des dépenses publiques. Crédibles, car lorsque certains pays ou zones économiques (l'Union européenne, par exemple) sont déjà dotés de telles règles, elles ne sont pas toujours respectées.

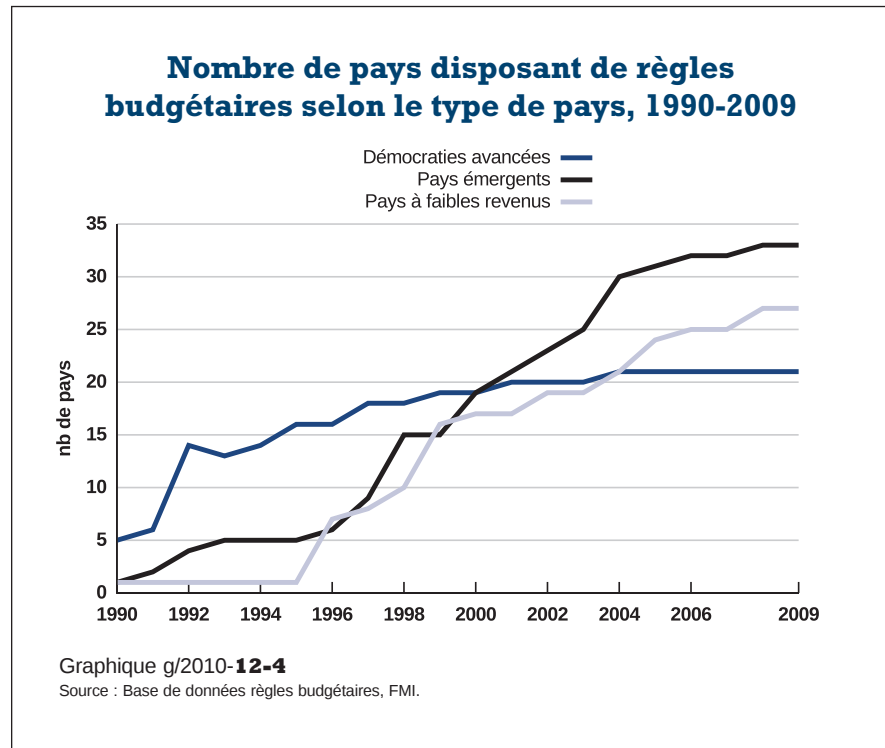
Par définition, une règle budgétaire est une contrainte permanente sur la politique budgétaire encadrée par l'existence de limites numériques sur les dépenses engagées (Kopits et Symansky, 1998). Les règles budgétaires sont donc des arrangements institutionnels définissant une cible budgétaire quantifiée sur une période donnée. Quatre grandes familles de règles budgétaires existent :

- les règles d'équilibre budgétaire ;
- les règles de dette ;
- les règles de dépenses publiques ;
- les règles de recettes.

En 2009, environ 80 pays (ce nombre exclut les juridictions locales) disposaient d'au moins une de ces règles budgétaires, et 52 % des règles concernaient des États, le reste touchant des zones économiques (l'Union européenne, l'Union monétaire et économique de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté monétaire et économique de l'Afrique centrale et l'Union

monétaire des Caraïbes orientales). Les graphiques ci-dessous montrent que l'augmentation des règles existantes est principalement due aux pays émergents et aux pays à faibles revenus. Le rôle des organisations internationales en charge d'aider un grand nombre de ces pays à définir une meilleure gouvernance de leurs finances publiques n'est évidemment pas étranger à l'émergence de telles règles budgétaires.





L'augmentation de la mise en œuvre de telles règles fait toutefois apparaître une tendance vers l'émergence de deux règles : règles d'équilibre budgétaire et règle de dette⁶. Ce choix de règles confirme la prééminence des gouvernants pour des institutions budgétaires garantissant la soutenabilité de leurs finances publiques et la stabilisation économique (fonction de l'État chère à Richard Musgrave), notamment grâce aux stabilisateurs économiques plutôt que pour une politique de relance conjoncturelle (telle que pratiquée par un grand nombre de pays en crise en 2009).

Si l'existence de telles règles budgétaires a pour objectif d'assurer des finances publiques plus saines, leur mise en œuvre effective définit des contraintes institutionnelles supplémentaires pour les gouvernants et corrige théoriquement deux formes de distorsion classique sur le marché politique : le « court-termisme » et le problème de ressource commune (vu dans la section précédente). D'un côté, la théorie des cycles politico-économiques

nous rappelle que les gouvernements peuvent agir de manière opportuniste en augmentant les dépenses ou en réduisant le niveau de taxation à l'approche d'échéances électorales pour augmenter leurs chances de réélection. D'un autre côté, l'action des groupes d'intérêt ou des partis d'un gouvernement de coalition peut influencer le choix de politique budgétaire sans forcément internaliser le coût fiscal de leurs demandes. Pour juger de l'efficacité de telles règles, plusieurs travaux récents ont permis de tirer quelques conclusions d'estimations empiriques.

En premier lieu, sur la base d'une étude menée par Debrun, Moulin, Turrini, Ayuso-i-Casals et Kumar (2008) au sein de l'Union européenne en application du Pacte de stabilité et de croissance, il ressort que cette règle budgétaire a contribué à l'amélioration du solde budgétaire primaire (c'est-à-dire en ne tenant pas compte des intérêts de la dette). Par ailleurs, lorsque la règle s'applique au niveau national, une plus grande discipline budgétaire apparaît (comparativement à ce qui se produit dans le secteur public local). Toutefois, Fatas et Mihor (2003) reconnaissent que les limites de déficit (3 % du PIB) fixées dans le cadre de l'Union monétaire européenne ne sont pas pleinement respectées par un grand nombre de pays européens. Par ailleurs, Wolff et von Hagen (2004) montrent que le non-respect de la règle européenne de déficit annuel peut s'expliquer par la créativité comptable que montrent les États pour contourner cette règle.

Aux États-Unis, l'existence de règles constitutionnelles fixant des limites de dépenses publiques tend à déplacer le problème vers un respect des dépenses de fonctionnement et vers un non-respect des limites de dépenses d'investissement (Strauch, 1998). Si les règles budgétaires ont malgré tout tendance à restreindre les risques de dérapage budgétaire, leur efficacité est limitée car il existe plusieurs stratégies comptables pour les contourner (Rueben, 1997). Ce résultat est d'ailleurs confirmé pour les pays à structure fédérale où, dans un jeu de relations intergouvernementales, les juridictions locales non concernées par de telles règles ont tendance à dépenser sans base d'imposition importante (Bordignon, 2000) et, ensuite, à agir stratégiquement auprès du gouvernement central pour obtenir des transferts ou emprunter en son nom (von Hagen et Eichengreen, 1996).

Plus récemment, certains pays touchés par une grave crise de leurs finances publiques (France, Italie, Espagne) ont réfléchi à l'idée de définir une règle budgétaire moins restrictive, dite règle d'or, consistant à autoriser un

déficit public pour des engagements de dépenses d'investissement. Greiner et Semmler (2000) montrent que des déficits publics autorisés par une règle d'or entraînent des effets négatifs à long terme sur la croissance économique alors qu'une règle plus flexible autorisant le financement des intérêts de la dette par le déficit est plus susceptible d'avoir des effets positifs sur la croissance économique. Toutefois, ce travail a été remis en cause par Ghosh et Mourmouras (2004), qui trouvent un effet améliorant sur le niveau de bien-être social pour les pays ayant adopté une règle d'or. Minea et Villieu (2005) ont récemment démontré que les pays disposant d'une règle d'équilibre budgétaire obtiennent des taux de croissance à long terme plus élevés que ceux ayant adopté une règle de déficit fixe. Enfin, à l'aide d'un modèle de croissance endogène, Gronck (2010) compare l'impact de trois types de règles sur la croissance économique et conclut à la supériorité de la règle d'or suivie d'une règle d'équilibre budgétaire et d'un régime de déficit fixe.

Au Québec, la mise en œuvre en 1996 de la règle budgétaire dite du déficit zéro avait pour objectif de donner à la province les moyens de définir une stratégie économique de moyen et de long terme sans avoir recours au coûteux endettement public. Pendant une dizaine d'années, le retour à l'équilibre budgétaire a été partiellement atteint. En effet, comme le rappelle Joanis (2009), « *la législation québécoise est exemplaire en théorie, sa mise en application connaît des ratés. Lorsque l'on y regarde de plus près, les piliers québécois reposent sur de la roche friable. En effet, le vérificateur général du Québec concluait dans son dernier rapport que le gouvernement n'a pas respecté la Loi sur l'équilibre budgétaire pour l'exercice financier 2007-2008, en raison d'un déficit accumulé aux fins de cette loi de 3,3 milliards de dollars au 31 mars 2008.* » Cet éloignement du respect de la règle du déficit zéro a été définitivement atteint à l'automne 2009 lorsque l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire afin, notamment, de prévoir une élimination graduelle du déficit. Si le déficit doit en théorie être éliminé en 2013-2014, il ne faut pas écarter l'hypothèse qu'un nouveau choc économique, semblable à la crise de 2008-2009, remette en cause cet objectif. L'efficacité de la règle du déficit zéro, à l'instar du pacte de stabilité et de croissance de la zone euro, reste friable en particulier lorsque la nature et l'ampleur d'un choc extérieur impliquent une intervention de l'État. Sans doute qu'une réflexion sur la nature des dépenses et une cible d'investissement public offrirait des pistes de soutien de la croissance moins sensibles aux aléas conjoncturels.

Conclusion

Depuis le début de l'année 2010, les principales puissances économiques sont confrontées à une crise de leurs finances publiques en écho à la crise financière et économique. L'intervention massive des États dans leur économie a généré des situations budgétaires tendues, voire inextricables (en Grèce, en Irlande ou en Islande, par exemple). Plusieurs réflexions ont été engagées par les gouvernements, les banques centrales et le FMI sur les bonnes pratiques de politique budgétaire afin que les déficits budgétaires ne jouent pas (trop) contre la production de richesses à moyen et à long terme. Parmi les pistes explorées, les institutions budgétaires sont certainement les plus prometteuses, car elles renvoient aussi au modèle de croissance économique que les États peuvent envisager. Plus précisément, l'instauration de règles budgétaires (de type règle d'or) comme celles appliquées aujourd'hui par le Royaume-Uni et l'Allemagne offre un double avantage. En premier lieu, cela encadre le rôle de l'État comme fournisseur de biens publics, que le marché ne parvient pas à allouer efficacement. En second lieu, une règle d'or contribue à une meilleure allocation des ressources publiques, dans la mesure où ces dépenses de capital sont allouées à financer des actifs qui à leur tour alimenteront la production de capital humain, physique et technologique et ce, de manière intergénérationnelle.

Ce débat n'a pour autant pas franchi toutes les frontières géographiques et politiques. Certains pays refusent encore de constitutionnaliser de telles règles de bonne gouvernance budgétaire. D'autres (principalement les pays émergents) préfèrent miser sur une stratégie économique d'exportations ou de compétitivité internationale afin de garantir des ressources budgétaires suffisantes. L'enjeu n'est pas anodin, car le niveau de développement économique des États est profondément hétérogène et il ne serait pas surprenant qu'une crise des finances publiques puisse annihiler pour un grand nombre d'années les efforts de productivité du système économique. La Grèce est à cet égard un cas d'école. Au Québec, des débats houleux ont accueilli la présentation du budget 2010-2011 ; on arguait que l'effort de restauration des finances publiques ne pouvait reposer trop fortement sur les individus, surtout en période de ralentissement économique. Évidemment, les passions l'emportent souvent dans de telles circonstances. Mais, en y regardant de plus près, avec un déficit public de 1,6 % du PIB en 2009 et une dette publique cumulée de 210 milliards de dollars, le Québec fait face

à un choix cornélien : celui de maintenir un modèle socio-économique coûteux en finances publiques ou de réduire ses ambitions redistributives pour assurer un niveau de croissance à partir duquel (et seulement à partir duquel) une politique de redistribution peut être envisagée. Par ailleurs, plusieurs éléments incontournables doivent être intégrés dans cette équation : le vieillissement de la population, le coût d'un système de protection sociale et des institutions budgétaires (règle du déficit zéro) poreuses ou incitatives à l'ingénierie comptable. Au fond, une meilleure connaissance des ressorts de la croissance économique québécoise couplée avec des institutions politiques et économiques réellement opérationnelles garantirait un rôle plus efficace aux choix de dépenses publiques.



Notes

1. Les nombreuses études ayant validé la loi de Wagner (Peacock et Wieseeman, 1961; Bird, 1971; Beck, 1982) n'ont pas traité la question de la stationnarité des séries temporelles, ce qui rend leurs conclusions fragiles. Toutefois, une étude plus récente de Martinez-Mongay (2002) établit une relation positive entre le niveau de dépenses publiques et le revenu par habitant pour les pays de l'OCDE entre 1960 et 1999.
2. Aschauer démontre que les dépenses publiques de capital (infrastructures principalement) atteignent un niveau élevé de productivité qui assure en retour un niveau de croissance économique soutenu.
3. Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.
4. Alesina et Rodrik trouvent que la relation est robuste quelque soit le régime politique.
5. Le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, publié en 2004, confirmait l'importance du système juridique dans lequel les acteurs économiques réalisent des échanges ou des transactions. Parmi les 178 pays étudiés, l'étude concluait que les pays de droit jurisprudentiel (*common law*) sont plus enclins à faire des affaires que les pays de droit civil (*civil law*).
6. Selon les données du FMI, 80 % des pays développés et 85 % des pays émergents disposent de règles d'équilibre budgétaires et 82 % des pays développés et émergents disposent d'une règle de limite de dette publique. La distinction la plus importante concerne les règles de limite de dépenses (54 % pour les pays développés, 40 % pour les pays émergents) et les règles de recettes (19 % pour les pays développés, 5 % pour les pays émergents).

Références

- Acemoglu, D., Johnson, S. et Robinson, J. A. (2005). Institutions as the Fundamental Cause of Long-Run Growth. Dans Aghion et Durlauf (dir.), *Handbook of Economic Growth*. North Holland.
- Acemoglu, D., Aghion, P. et Zilibotti, F. (2002). Distance to Frontier, Selection, and Economic Growth. *NBER Working Papers*, 9066.
- Acemoglu, D., Johnson, S. et Robinson, J. A. (2002). Reversal of Fortune : Geography and Institutions in the Making of the Modern World Income Distribution. *The Quarterly Journal of Economics*, 117 (4), 1231-1294.
- Acemoglu, D., Johnson, S. et Robinson, J. A. (2001). The Colonial Origins of Comparative Development : An Empirical Investigation. *The American Economic Review*, 91 (5), 1369-1401.
- Afonso, A., Furceri, D. (2010). Government size, composition, volatility and economic growth. *European Journal of Political Economy*, forthcoming.
- Agell, J., Lindh, T. et Ohlsson, H. (1997). Growth and the public sector : A critical review essay. *European Journal of Political Economy*, 13 (1), 33-52.
- Aghion, P., Bloom, N., Blundell, R., Griffith, R. et Howitt, P. (2002). Competition and Innovation : An Inverted U Relationship. *NBER Working Papers*, 9269.
- Alesina, A. et Rodrik, D. (1994). Distributive Politics and Economic Growth. *The Quarterly Journal of Economics*, 109 (2), 465-90.
- Aschauer, D. (1989). Is government spending productive? *Journal of Monetary Economics*, 23, 177 – 200.
- Barro, R. (2000). Inequality and Growth in a Panel of Countries. *Journal of Economic Growth*, 5 (1), 5-32.
- Barro, R. (1990). Government spending in a simple model of endogenous growth. *Journal of Political Economy*, 98, 103 – 125.
- Barro, R., Sala-i-Martin, X. (1995). *Economic Growth*. New York : McGraw-Hill.
- Bawn, K. et Rosenbluth, F. (2006). Short versus Long Coalitions : Electoral Accountability and the Size of the Public Sector. *American Journal of Political Science*, 50 (2), 251 – 65.
- Beck, M. (1982). Towards a theory of public sector growth. *Public Finance*, 37, 163 – 177.
- Bird, R. (1971). Wagner's law : a pooled time-series, cross section comparisons. *National Tax Journal*, 38, 209 – 218.
- Blais, A., Kim, J. et Foucault, M. (2010). Public Spending, Public Deficit and Government Coalitions. *Political Studies*, 58 (5), 829-847.
- Bordignon, M. (2000). *Problems of Soft Budget Constraints in Intergovernmental Relationships : The Case of Italy*. Working Paper. Catholic University of Milan
- Debrun, X., Moulin, L., Turrini, A., Ayuso-i-Casals, J. et Kumar, M. S. (2008). Tied to the Mast? National Fiscal Rules in the European Union. *Economic Policy*, 23, 299 – 362.
- Devarajan, S., Swaroop, V. et Zou, H. (1996). The composition of public expenditure and economic growth. *Journal of Monetary Economics*, 37 (2), 313- 344
- Easterly, W. et Rebelo, S. (1993). Fiscal policy and economic growth : An empirical investigation. *Journal of Monetary Economics*, 32 (3), 417-458.
- Fatás, A. et Mihov, I. (2006). The macroeconomics effects of fiscal rules in the US states. *Journal of Public Economics*, 90, 101 – 117.

- Fatas, A., Hallett, A. H., Rolf Strauch, A. S. et von Hagen, J. (2003). Stability and Growth in Europe : Towards a Better Pact. *Monitoring European Integration*, 13. London : CEPR
- Folster, S. et Henrekson, M. (2001). Growth effects of government expenditure and taxation in rich countries. *European Economic Review*, 45 (8), 1501-1520.
- Folster, S. et Henrekson, M. (1999). Growth and the public sector : a critique of the critics. *European Journal of Political Economy*, 15 (2), 337-358.
- Gerschenkron, A. (1962). *Economic backwardness in historical perspective*. Cambridge, MA : Press of Harvard University Press.
- Ghosh, S. et Mourmouras, I.A. (2004). Endogenous growth, welfare and budgetary regimes. *Journal of Macroeconomics*, 26 (4), 623 – 635.
- Glaeser, Edward L., La Porta, R., Lopez-de-Silanes, F. et Shleifer, A. (2004). Do Institutions Cause Growth? *Journal of Economic Growth*, 9, 271-303.
- Greiner, A. et Semmler, W. (2000). Endogenous growth, government debt and budgetary regimes. *Journal of Macroeconomics* 22 (3), 363 – 384.
- Grier, K.B. et Tullock, G. (1989). An Empirical Analysis of Cross-National Economic Growth, 1951-80. *Journal of Monetary Economics*, 24, 259-276.
- Gronek, M. (2010). A golden rule of public finance or a fixed deficit regime—Growth and welfare effects of budget rules. *Economic Modelling*, forthcoming.
- Grossman, P. (1990). Government and Growth : Cross-Sectional Evidence. *Public Choice*, 79, 217-27.
- Gwartney, J., Holcombe, R. et Lawson, R. (1998). The Scope of Government and the Wealth of Nations. *Cato Journal*, 18 (2), 163 – 190.
- Hall, R. E. et Jones, C. I. (1999). Why Do Some Countries Produce So Much More Output Per Worker Than Others? *The Quarterly Journal of Economics*, 114 (1), 83-116.
- International Monetary Fund. (2009). *Fiscal Rules Anchoring Expectations for Sustainable Public Finances*. Working Paper. Fiscal Affairs Department.
- Joanis, M. (2009). La crise financière et le déficit zéro : Le Canada flirte avec les démons de son passé. *Policy Options*, février, 59-61.
- Knack, S. et Keefer, P. (1995). Institutions And Economic Performance : Cross-Country Tests Using Alternative Institutional Measures. *Economics and Politics*, 7 (3), 207-227.
- Kopits, G. et Symansky, S. (1998). Fiscal Rules. *IMF Occasional Paper*, 162.
- Kormendi, R.C. et McGuire, Ph. G. (1985). Macroeconomic Determinants of Growth : Cross-Country Evidence. *Journal of Monetary Economics*, 16 (2), 141-63.
- Landau, D. (1983). Government expenditure and economic growth : A cross-country study. *Southern Economic Journal*, 49, 783 – 792.
- Martinez-Mongay, C. (2002). Fiscal policy and the size of governments. Dans M. Buti, J. von Hagen, C. Martinez-Mongay. (Dir.), *The Behaviour of Fiscal Authorities*. Basingstoke : Palgrave.
- Minea, A. et Villieu, P. (2009). Borrowing to finance public investment? The “golden rule of public finance” Reconsidered in an Endogenous Growth Setting. *Fiscal Studies*, 30 (1), 103 – 133.
- North, D. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Peacock, A. et Wiseman, J. (1961). *The Growth of Public Expenditure in the United Kingdom*. Princeton University Press.

Institutions, croissance économique et dépenses publiques

- Persson, T., Roland, G. et Tabellini, G. (2007). Electoral Rules and Government Spending in Parliamentary Democracies. *Quarterly Journal of Political Science*, 2 (2), 155 – 88.
- Persson, T. et Tabellini, G. (2003). *The Economic Effects of Constitutions*. Cambridge MA : MIT Press.
- Persson, T., Roland, G. et Tabellini, G. (2000). Comparative Politics and Public Finance. *Journal of Political Economy*, 108 (6), 1121-61.
- Persson, T. and Tabellini, G. (1994). Does centralization increase the size of government? *European Economic Review*, 38 (3-4), 765-773.
- Ram, R. (1986). Government Size and Economic Growth : A New Framework and Evidence from Cross-Section and Time-Series Data. *American Economic Review* 76, 191-203.
- Rueben, K. (1997). *Tax Limitations and Government Growth : The Effect of State Tax and Expenditure Limits on State and Local Government*. California Institute of Public Policy
- Scully, Gerald W. (1989). The Size of the State, Economic Growth and the Efficient Utilization of National Resources. *Public Choice*, 63, 149-64.
- Solow, R. (1956). A Contribution to the Theory of Economic Growth. *Quarterly Journal of Economics*, 70, 65-94.
- Strauch, R. (1998). Budget Processes and Fiscal Discipline : Evidence from the US States. Working Paper. Bonn : Zentrum für Europäische Integrationsforschung.
- Tabellini G. (2005). The Role of the State in Economic Development. *Kyklos*, 58 (2), 283-303.
- Tsebelis, G. (1995). Decision making in political systems : Veto players in presidentialism, parliamentarism, multicameralism and multipartyism. *British Journal of Political Science*, 25, 289 – 326.
- Von Hagen, J., et Eichengreen, B. (1996). Federalism, Fiscal Restraints, and European Monetary Union. *American Economic Review*, 86, 134 – 38.
- Wolff, G., et von Hagen J. (2004). What Do Deficits Tell us About Debt? Empirical Evidence on Creative Accounting With Fiscal Rules in the EU. *CEPR Discussion Paper*. London : CEPR.